

DÉLIBÉRATION N°20221122-02

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22 Novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux novembre à 19 heures 45 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur la convocation de M Didier FISCHER, Maire, en date du 16 novembre 2022.

Étaient présents :

M. Didier FISCHER – Maire

M. Cyril LONGUEPEE, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Mohamed MOKHTARI, Mme Yasemin DONMEZ, M. Marc MONTARDIER, Mme Eve MOUTTOU, M. Salah KRIMAT – Adjoints au Maire

M. Brahim BEN MAIMOUN, Mme Nathalie GERVAIS, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROS DAILLON, Mme Catherine JUAN, M. Samir MOUSTAATIF, M. Olivier RACHET, M. Stéphane THILLAY, Mme Anne-Marie TIBERKANE – Conseillers Municipaux

Étaient représentés :

Mme Florence COCART donne pouvoir à Mme Eve MOUTTOU

Mme Aliya JAVER donne pouvoir à M. Marc MONTARDIER

Mme Sylvie MAUDUIT donne pouvoir à Mme Nathalie GERVAIS

Mme Rahma M'TIR donne pouvoir à M. Cyril LONGUEPEE

Mme Sandrine MUTRELLE donne pouvoir à M. Xavier GIRARD

M. Maxime PETAUTON donne pouvoir à M. Olivier RACHET

Mme Christine RENAUT donne pouvoir à M. Salah KRIMAT

M. Nicolas ROBBE donne pouvoir à M. Didier FISCHER

M. Jamel TAMOUM donne pouvoir à M. Mohamed MOKHTARI

Mme Leila ZENATI donne pouvoir à Mme Sophie PIFFARELLY

M. Olivier RACHET est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

POINT N°02 : PACTE FINANCIER 2017-2021 – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS AUPRÈS DE SAINT-QUENTIN-EN-YVELINES AU TITRE DE LA RÉNOVATION ET DE LA RÉHABILITATION DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29 ;

Vu la délibération n°2016-340 du Conseil Communautaire en date du 20 juin 2016 approuvant le pacte financier et fiscal de solidarité ;

Vu la délibération n°2016-440 du Conseil communautaire en date du 29 septembre 2016, approuvant le règlement d'application des fonds de concours aux communes ;

Considérant qu'au titre du pacte financier la Commune peut prétendre à un financement pour 2021 de 276 867 euros au titre des fonds de concours et qu'à cela il convient d'ajouter un solde de 9 505 euros excédent des exercices précédents ;

Considérant que la Commune a produit à l'appui de sa demande, une note de présentation du projet, un plan de financement et un calendrier prévisionnel, conformément au règlement susvisé ;

Considérant que la demande de la Commune entre dans l'enveloppe globale qui lui est attribuée ;

Après avoir entendu l'exposé de Mme Eve MOUTTOU, rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

À l'unanimité,

ARTICLE 1 – DEMANDE à Saint-Quentin-en-Yvelines l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier 2017-2021, d'un montant de 15 867,66€, ce qui soldera le pacte financier précité.

ARTICLE 2 – APPROUVE les plans de financements prévisionnels des investissements ci-dessous :

Dépenses	Imputation	MONTANT HT	Recettes	Imputation	MONTANT
Étude Dont salle et accueil RDC	2031	102 410,00 61 300,00	Financement CNAV Nation	132	200 000,00
Travaux Dont salle et accueil RDC	21318	931 000,00 427 000,00	Financement CNAV Régional	132	100 000,00
			Financement SQY FDC 2017-2021	132	15 867,66
			Financement SQY FDC 2022-2026	132	100 000,00
			Prêt à taux 0	16	200 000,00
			Reste à charge pour la commune		417 542,34
TOTAL		1 033 410,00			1 033 410,00
TOTAL TTC		1 240 092,00			0

FONDS DE CONCOURS 2017-2021 SOLLICITE
15 867,66 EUROS

ARTICLE 3 – DIT qu'au démarrage des opérations, il sera demandé le versement de l'acompte de 50 % de la subvention accordée au titre des fonds de concours.

ARTICLE 4 – PRECISE que les dépenses et les recettes seront inscrites au Budget 2022 et suivants.



Pour extrait conforme :

Le Maire,

Didier FISCHER

Vice-président de la CA de Saint-Quentin-en-Yvelines

Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le

SLO

ID : 078-217801687-20221128-20221122_02-DE



RENOVATION INTERIEURE RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS (RA)



Maitrise d'ouvrage :

Mairie de Coignières

Place de l'Église Saint Germain
d'Auxerre

78310 Coignières

Rénovation intérieure de la résidence autonomie

Les Moissonneurs

Description du bâtiment :

La construction de ce bâtiment date de 1980. Il est composé en rez de chaussée : d'un accueil, d'une cuisine, d'un espace de restauration, de deux espaces de convivialité et de divers locaux. Aux étages se trouvent les studios aux nombres de 80 composés d'une cuisine, d'un espace couchage, d'une salle à manger et d'une salle d'eau.

Cet établissement aujourd'hui vieillissant nécessite une rénovation et un rafraichissement d'intérieur.

Adresse :

13 allée du Moissonneur

78310 Coignières.

Plan de situation :



PHASE I DU PROJET

Rénovation de la salle commune, de l'accueil et de la salle d'activités

Description des travaux

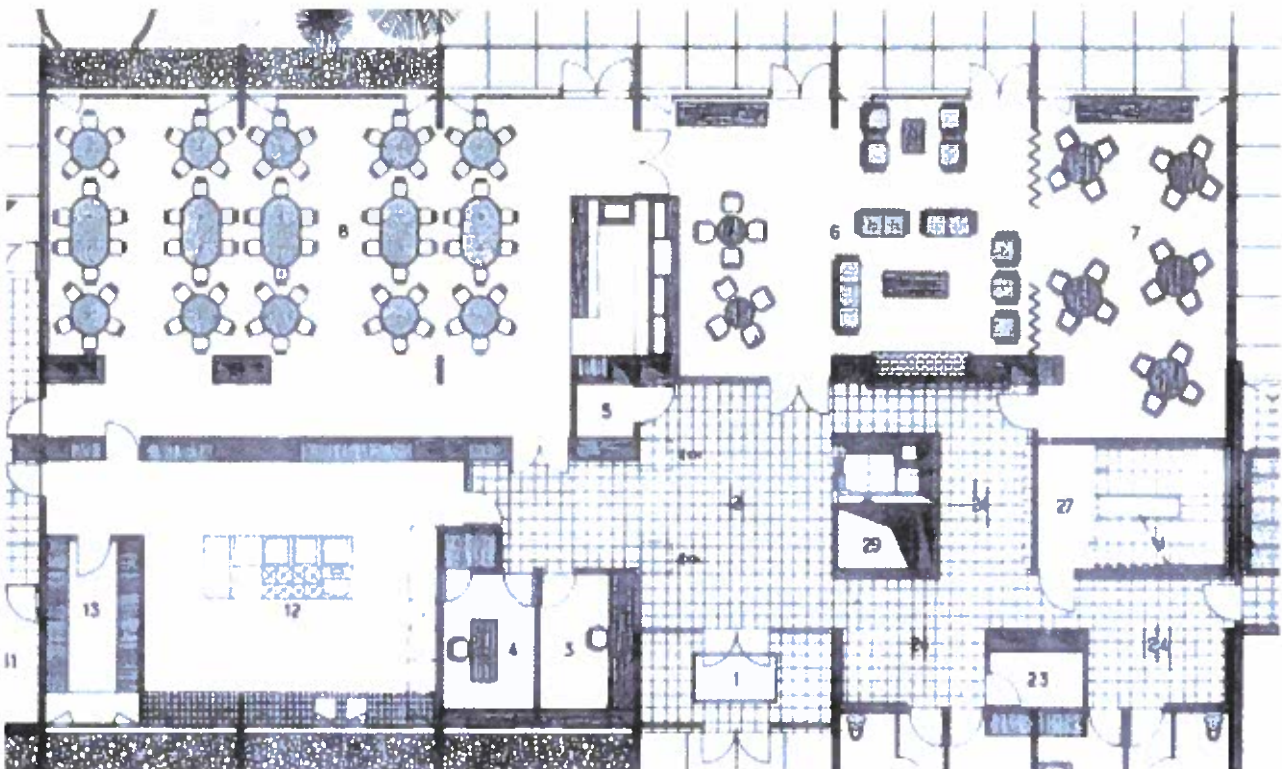
Accueil :

Dépose de la cloison existante et fourniture d'un ensemble menuisé comportant un guichet répondant aux normes d'accueil pour les personnes à mobilité réduite. Réfection du sol et mise en peinture

Salle de convivialité :

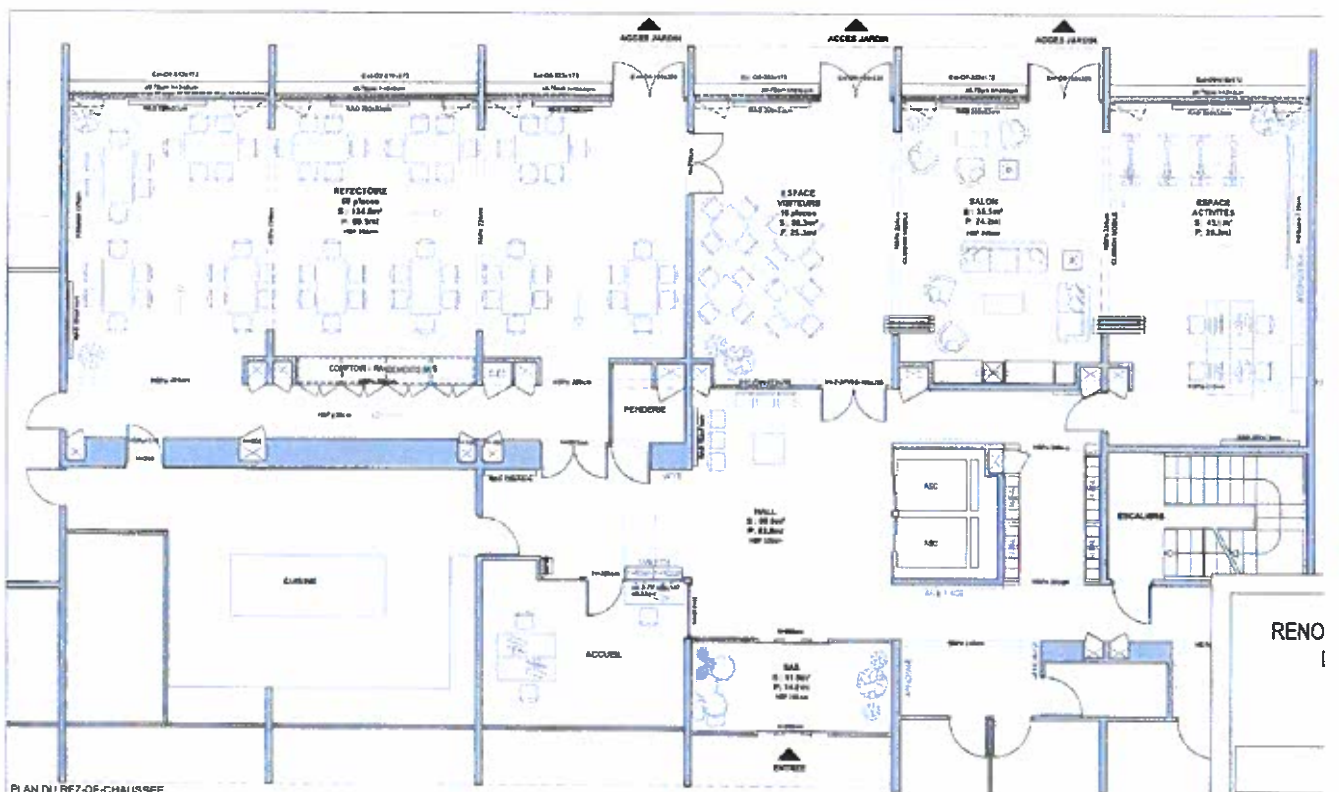
Dépose des ensembles vitrées et remplacement par des ensembles vitrées doubles vitrages
Pose d'un faux plafond 600x600. Changement des appareils d'éclairage actuel par des luminaires LED. Réfection du sol souple, remise en peinture, pose de deux cloisons amovibles, une pour création d'un espace climatisé. Pose d'une climatisation.

Espace restauration, convivialité et accueil avant travaux





Espace de restauration, convivialité et accueil, projet :





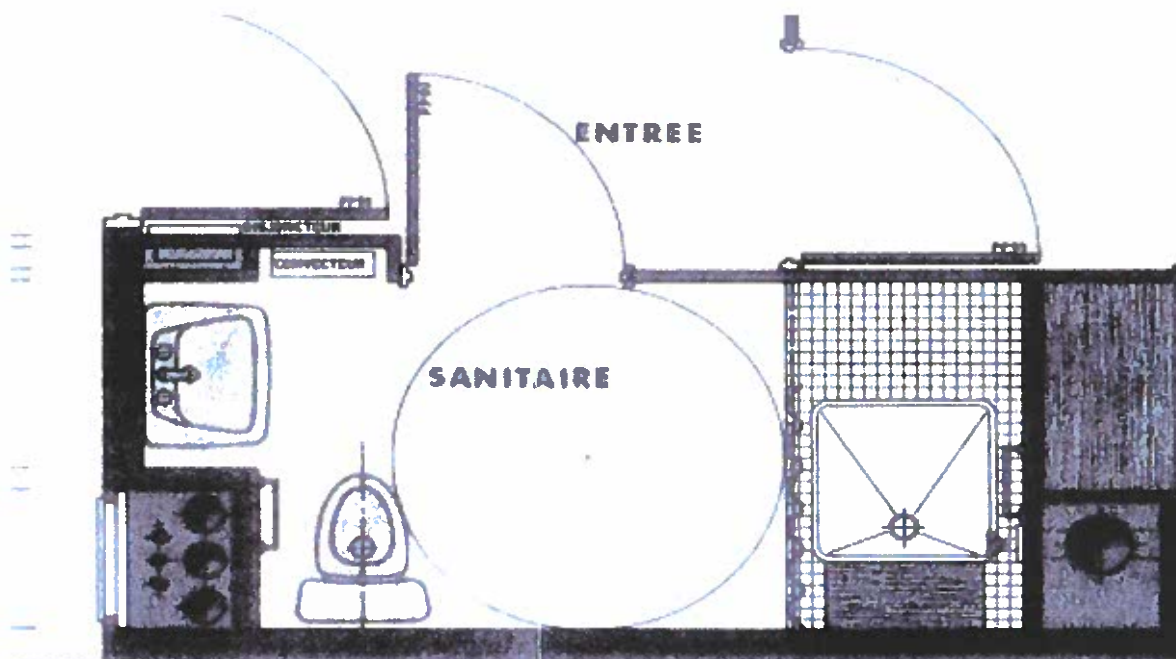
PHASE II DU PROJET

PROJET SALLE D'EAU

Les salles d'eau actuelles sont équipées de bac à douche surélevés. Les bacs sont encastrés dans une épaisseur de béton de 27 cm. Cette hauteur d'embranchement est donc trop haute pour les résidents. La solution retenue est donc la pose d'un bac à douche extra plat et condamnation de l'espace douche. Mise en place d'un sanitaire suspendu et réfection complétée du sol, de la peinture. Mise en place d'un faux plafond avec éclairage LED.

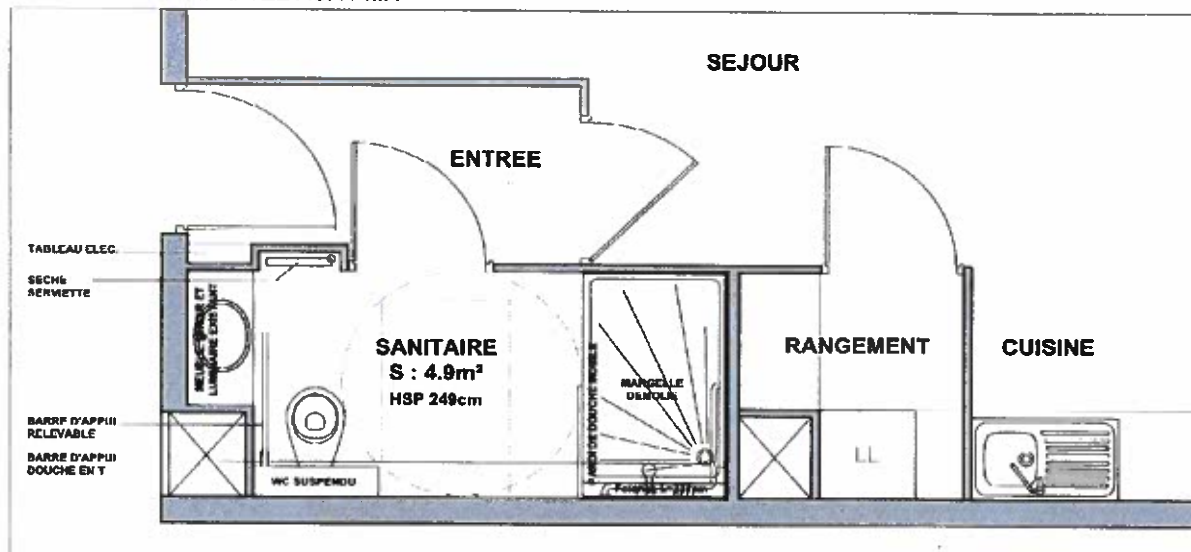
En parallèle de ce projet, deux salles d'eau pour des personnes à mobilités réduites seront proposées dans deux studios au premier étage.

Salle d'eau actuel

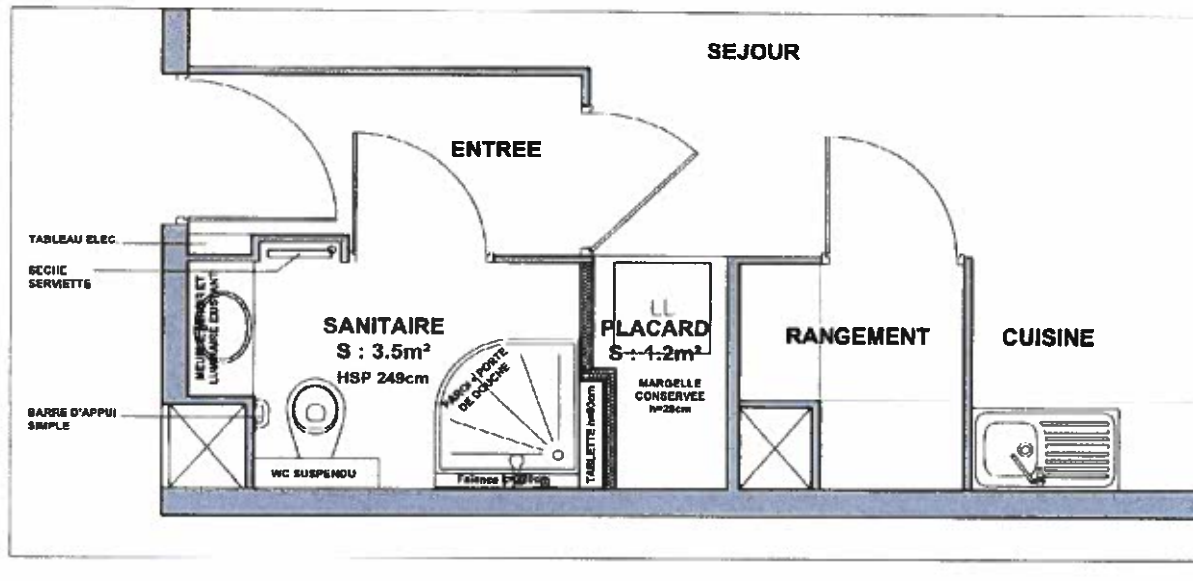


Salle d'eau studio projet :

SALLE DE BAIN ADAPTEE AUX PMR



SALLE DE BAIN STANDARD AVEC DOUCHE D'ANGLE





PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

RENOVATION INTERIEURE RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS

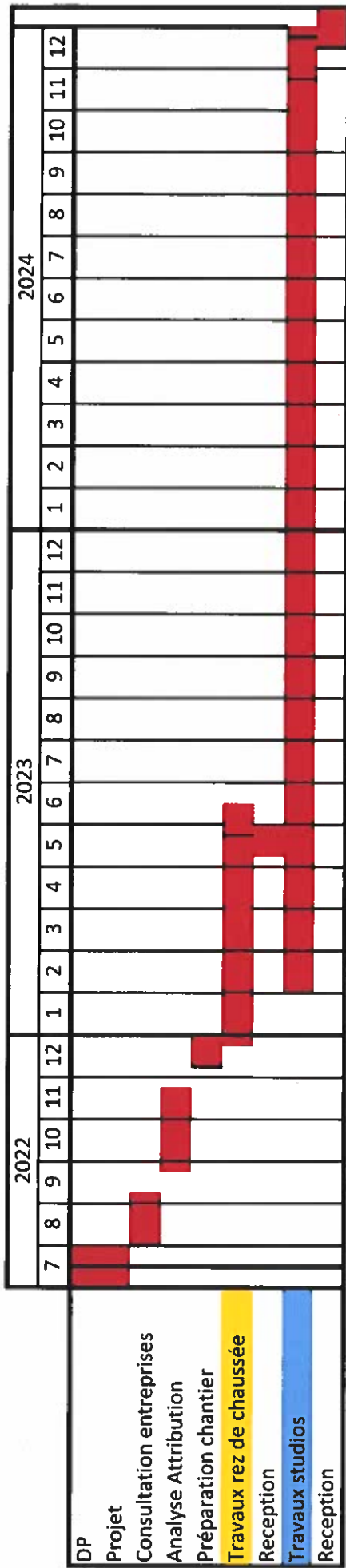
INTITULE	Imputation	MONTANT HT	Recettes	Imputation	MONTANT
Etude Dont salle et accueil RDC	2031	102 410,00 61 300,00	Financement CNAV Nation.	132	200 000,00
Travaux Dont salle et accueil RDC	21318	931 000,00 427 000,00	Financement CNAV Régional	132	100 000,00
			Financement SQY FDC 2017-2021	132	15 867,66
			Financement SQY FDC 2022-2026	132	100 000,00
			Prêt à taux 0	16	200 000,00
			Reste à charge pour la commune		417 542,34
TOTAL		1 033 410,00			1 033 410,00
TOTAL TTC		1 240 092,00			

Fait à Coignières le, 22 novembre 2022

Didier FISCHER
Maire de Coignières
Vice-Président de SQY

PLANNING PREVISIONNEL DES TRAVAUX

PLANNING PREVISIONNEL



Envoyé en préfecture le 28/11/2022

Reçu en préfecture le 28/11/2022

Publié le



ID : 078-217801687-20221128-20221122_02-DE

COMMUNE DE COIGNIERES

**PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL
RENOVATION INTERIEURE RESIDENCE AUTONOMIE LES MOISSONNEURS**

DEPENSES		RECETTES	
20 IMMO INCORPORELLES 21 IMMO CORPORELLES		13 SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS	
2031 Etudes	102 410,00	132 Sub investissement CNAV	200 000,00
DONT SALLES ET ACCUEIL Eligible Subv Regionale	28 700,00	132 Sub Caisse Regionale	100 000,00
21318 Travaux	931 000,00	132 Sub investissement	15 867,66
DONT SALLES ET ACCUEIL Eligible Subv Regionale	287 000,00	Fonds de concours 2017-2021	100 000,00
		Fonds de concours 2022-2026	200 000,00
		16 PRÊT TAUX 0	
		Autofinancement	417 542,34
TOTAL DEPENSES HT	1 033 410,00	TOTAL RECETTES	1 033 410,00
TOTAL DEPENSES TTC	1 240 092,00		

Fait à Coignières le,

Didier FISCHER

Maire de Coignières

Vice-Président de SQY